

Candidats à l'émission d'amateur, ne considérez pas cet article comme une apologie de l'émission sans autorisation et attendez de l'avoir pour « pomper », les temps ne sont plus les mêmes !

### **Nous étions (presque) tous des noirs ! par F9..**

Il paraît facile pour un orateur de parler de sa folle jeunesse, mais, lorsqu'il fait resurgir ses souvenirs et que ses auditeurs les comparent à ceux qu'ils ont partagés, ils constatent souvent qu'il n'y a pas unanimité.

Ce préambule est destiné à solliciter l'indulgence des lecteurs de cet article, mais aussi pour « lancer le bouchon » à ceux qui ont leurs propres souvenirs afin qu'ils prennent la plume et à leur tour pour compléter ou corriger ce qui va être proposé.

En effet, ma folle jeunesse c'est celle de l'émission d'amateur au cours de la période 1945 à 1947 et, à l'époque, **nous étions presque tous des noirs !**

Dix huit ans en 194., déjà blasé du bricolage de récepteurs BCL, parcourant la bande des ondes courtes, je découvris à l'écoute du 20 et du 40 mètres, un monde extraordinaire. c'était un langage ésotérique, une courtoisie déjà rare à cette époque dans les rapports ordinaires, une réserve dans le contenu de la conversation qui ne dépassait pas l'échange de contrôles, du temps et de la description du matériel utilisé. Mais c'était une écrasante majorité d'étrangers, parlant l'anglais, l'italien, l'allemand ou même le français mais avec un accent « pas bien de chez nous ! »

En effet, les autorisations d'émission avaient été suspendues en 1939 dès la mobilisation générale en France, le matériel réquisitionné. Après la Libération, les ré-autorisations tardaient, je ne sais pourquoi. Toujours est-il que seuls quelques F8 et F3 (à deux lettres !) autorisés avant guerre hantaient nos bandes alors que les suisses, les belges et luxembourgeois étaient les maîtres du 40 mètres.

J'ai dit des F3 et F8 à deux lettres, ce qui était la règle pour les indicatifs attribués avant la guerre, leur nombre ne nécessitant pas l'utilisation de trois lettres. Or, on entendait des français avec trois lettres et même des F7, eux à deux lettres : ces « anormaux de l'indicatif » étaient des noirs qui transmettaient sans autorisation. Anciens F3 ou F8 n'ayant pas encore été ré-autorisés, amateurs ayant fait leur demande en 1939 mais sans avoir obtenu leur indicatif, tout ce monde transmettait dans l'attente de leur autorisation.

Il faut y ajouter les nouveaux mordus piaffant d'impatience. Alors, tout ce petit monde pompait en se fabriquant un indicatif ; je ne sais qui a eu l'idée de prendre trois lettres et qui à inventé le F7...

Cette écoute, associée à la lecture de vieux J des 8, Radio-Ref et autres radio-plans de provenances diverses, m'a donné le virus : j'ai été infecté et je n'ai plus pensé qu'à « pomper ». fréquentant le marché aux puces de ....., j'ai pu acquérir du matériel et monter ma première station. Oh !, ce n'était pas du QRO : une 59 en pilote ECO. Alors, je tentais ma chance, avec simplement pour l'écoute un BCL Sonora qui était très bon en ondes courtes, sans ondemètre je me mis à transmettre ... en ondes courtes, entre 20 et 50 mètres !

Au passage, je me souviens que j'utilisais un micro charbon récupéré sur un combiné téléphonique et qu'il attaquait la prise pick-up du BCL dont la sortie haut-parleur supplémentaire modulait le suppressor de la 59.

Comme deux autres fous, rencontrés au dit marché aux puces, habitant à quelques centaines de mètres de mon QRA à ..., tentaient la même chose, nous avons ainsi fait nos premiers QSO avec quelques mégahertz d'écart entre nos fréquences !

C'est ainsi que F8A., F8K.. et votre serviteur F8B., firent leurs premières armes en ce début 1946.

Ayant appris que des réunions du REF se tenaient à ... le premier jeudi de chaque mois, nous décidâmes de nous y rendre.

Nous nous retrouvâmes, tout confus d'être aussi jeunes, confrontés à un aréopage composé d'hommes qui étaient largement nos aînés en âge et nous le supposions, en expérience d'émission d'amateur.

Lorsque l'un d'eux, F3.. Vint à dire : » j'ai entendu, hors bandes, des stations très fortes qui trafiquaient, transmettaient de la musique, dont un disque de rires », ces OM chevronnés, virent se lever dans un bel ensemble les trois jeunots disant d'une seule voix : » c'est nous ».

En fait , F3.. habitait à l'intérieur d'un triangle formé par nos trois QRA et il n'était pas étonnant qu'il nous entende aussi fort !

Alors, vint le conseil : bien qu'étant noir, vous devez émettre dans les bandes amateurs pour ne pas gêner les stations de radiodiffusion en ondes courtes et autres trafics officiels. c'est ce que nous fîmes alors.

Ce trafic intra-muros ne me satisfaisant pas, je construisis alors une station plus évoluée avec 59 pilote ECO + 807 au PA modulée écran. passant mes vacances à ....., dans la vieille maison de famille qui nous accueillait chaque été, je tentais une antenne Hertz entre une cheminée et un mât en pin fixé au bout du jardin et, vogue la galère ! C'est ainsi que F7.., indicatif de mon choix, facile à décoder fit ses deux premiers QSO sur 20 mètres avec G2OS et OZ1S. je n'ai pas noté la date, ce doit être fin Août 1946. ces QSO en anglais ne m'ayant pas beaucoup amusé, je modifiais le TX pour trafiquer sur 40 mètres.

Alors, rejoignant la bande des noirs, je débutai le dimanche premier septembre avec F8JKU et F7AC ! cela continua jusqu'au vingt sept octobre avec F7KW avec, au passage des suisses et des luxembourgeois (autorisés) et même des OM français autorisés ! En effet, certains d'entre eux, las du peu de contacts possibles, transmettaient aussi en noir pour pouvoir satisfaire leur fringale.

La prescription jouant et, de plus l'OM ayant rejoint le paradis ou la propagation est toujours bonne, F7BB, le pays du bon vin !!!et beaucoup de fantaisie aussi avec F7NZ qui aimait aussi se dire A335 soldat américain en Allemagne (il était à Brioude)

Bien entendu, tout cela en phonie et, voyez le luxe, avec échange de QSL, je les confectionnais moi-même à la main avec un gros F7.. en donnant le report et les 73's. Mais, il fallait rentrer à ..., les week-end à la campagne n'étant plus de mise avec le froid venu.

La difficulté de mettre une longue antenne et l'envie de faire « plus technique » m'incitai alors à me lancer dans le 5 mètres. Je n'ai pas noté les QSO effectués à cette époque ou nous trafiquions avec une superréaction à la réception et un émetteur vaguement piloté.

Nous nous gênions mutuellement par suite du rayonnement de nos récepteurs car nous habitions très près les uns des autres. Pour contacter ... (à quelques kilomètres) il fallait commencer le premier et accrocher le correspondant et occuper la bande, sinon ...

L'envie d'avoir un indicatif est venue naturellement à nous car les autorisations des F9 avaient commencé. Aussi les futurs F9..., F9..., F9.. et moi-même, allions suivre les cours de morse passage obligé pour passer l'examen.

Notre professeur était un inspecteur de ce que l'on appelait la radio-police, branche de la DST qui surveillait l'éther. Il nous disait bien entendu qu'il ne fallait pas émettre avant d'être autorisé !

Toujours est-il qu'étant prêts assez rapidement, nous pouvions demander à passer l'examen.

Je fus le seul à le faire pour cette année là, mes camarades ayant choisi d'attendre l'année suivante, celle-ci étant déjà bien entamée.

Je passai avec succès l'examen à mon domicile et reçus mon Certificat d'Opérateur daté du 30 juin 1947 et mon autorisation en date du 8 juillet (quelle rapidité) avec l'indicatif F9..

Mon premier QSO officiel fut avec F3KF sur 5 mètres le 17 juillet 1947.

A ce moment là, mon histoire de noir aurait pu largement être oubliée, mais non, le passé vous suit et même vous rattrape !

Un matin, deux inspecteurs vinrent me remettre une convocation pour un interrogatoire à tenir dans les bureaux de la DST, à .....

Lorsque je suis arrivé, je me suis trouvé en face de plusieurs inspecteurs ou agissant comme tels, fumant dans une pièce exiguë et me disant ex abrupto : » vous avez fait de l'émission sans autorisation avant d'être autorisé ».

Nous en avons la preuve formelle puisque nous avons trouvé en perquisitionnant chez un de vos complices, une carte de votre main, datée, signée, relatant les faits qui vous sont reprochés.

Que faire, sinon reconnaître les faits car, de plus, le centre d'écoute de la région parisienne m'avait enregistré à de nombreuses reprises et l'on m'a fait entendre ma voix grâce à un magnétophone à fil pour bien me faire comprendre la situation.

Mais, ce n'est pas fini.

Car si, mon complice avait été identifié comme F7KK alias F9..., on m'a alors demandé qui était qui : vous avez contacté F8K.. à plusieurs reprises avec des messages impliquant votre père pour vous apporter un tube 81, le vôtre étant pompé et puis, qui sont F7AF, F7RL (j'ai tout noté en rentrant chez moi après cette séance), etc.

Alors je ne dirais pas ici si je connaissais ces OM, mais ceux qui sont encore en vie se reconnaîtront ; à la DST j'ai simplement dit que l'indicatif F7.. que je m'étais attribué avait aussi été utilisé par d'autres dont le prénom devait aussi être ... et qu'il ne fallait pas me mettre sur le dos, tous les QSO qu'ils avaient entendus avec cet indicatif...

Cette explication les a satisfaits car, je crois qu'ils ne souhaitent pas poursuivre d'autres personnes de la région. En effet, le centre d'écoute de .....avec ses RU93 savait très bien qui était qui depuis longtemps, sachant que F9 .. et notre professeur de morse étaient membres de leur boutique !

Alors, je passai au Tribunal des Enfants, eh oui, à 19 ans on était mineur avec mon père marié de se trouver engagé dans cette galère.

Accompagné d'une assistance sociale (hi !) et d'un avocat, mon père fut condamné le mardi 13 juillet 1948 pour détention et utilisation d'un poste radioélectrique d'émission sans autorisation du gouvernement.

Je ne sais plus quelle était l'amende car elle fut amnistiée par l'élection du Président Vincent Auriol.

Mais, ce n'est pas tout ! j'ai été condamné administrativement à un an de suspension de mon autorisation.

On mit des scellés sur mon émetteur 5 mètres (un bout de fil de cuivre dans la self du PA) et au revoir pour un an.

J'ai alors eu tout le temps pour peaufiner un nouveau matériel, je repris mes émissions sur 40 mètres à partir de...le premier janvier 1949 sur 72 Mhz le 5 mars suivant.

Et puis les années ont passé, le QRA aussi, alors le 144, le 432, le 1296, et le 10 Ghz ont été des bandes d'un trafic souvent ralenti ou même interrompu par des occupations professionnelles très prenantes.

Lorsque je me remémore cet automne 1946, je pense à ces OM que j'ai contactés et dont la plupart me sont parfaitement inconnus.

Sont-ils au paradis des OM, sont-ils des OM ayant un indicatif ?

Qui êtes-vous F8KJU, F7AC, F8VKM, F3ZOR (région centre 56 w input), F7KO, (Jura), F7AB (région de Lyon), F3Z, F7CG, (le Coq Gaulois) et beaucoup d'autres ...

Encore une fois, je ne voudrais pas que l'on croit que je veuille faire l'apologie de l'émission sans autorisation et inciter les personnes attirées par cette passion de suivre mes pas.

L'époque n'est pas la même, sans aucune autorisation, on peut trafiquer avec la CB, les examens pour un indicatif d'amateur ne requièrent plus obligatoirement la connaissance du Morse et, même si l'Administration met plus de temps aujourd'hui qu'elle n'en a mis pour moi pour me délivrer mon indicatif, un peu de patience ne nuit jamais.

De toute façon, même s'il semble que la radio-police (ou ce qui est son équivalent aujourd'hui) ait d'autres chats à fouetter que de rechercher si un OM autorisé a fait de l'émission avant de l'être, il vaut mieux respecter la loi, c'est un homme averti qui vous le dit.

<p><b>Documentation complémentaire que vous pouvez retrouver et lire sur :</b> <a href="http://www.radioamateurs-france.org/">http://www.radioamateurs-france.org/</a> dans la rubrique histoire.</p>
---

## **1926, RESEAU RADIO POLICE NATIONAL**

**Vu le décret loi du 28 décembre 1926,**

**Vu le décret du 31 décembre 1929,**

**Art 1. Il est institué au ministère de l'intérieur, direction de la sûreté générale, un réseau radio police national chargé :**

- Du contrôle des émissions de radiodiffusion française et des stations privées d'amateurs,
- Des recherches et poursuites des détenteurs de postes radioélectriques clandestins.
- De la transmission radioélectrique des messages de police criminelle.  
Des liaisons par télégraphie et ultérieurement par radio-télégraphie pour la transmission des photographies anthropométriques, empreintes digitales, signalements parlés, documents, ...

Art 2. La station centrale de ce réseau est installée à Paris, au ministère de l'intérieur, direction de la sûreté générale ou seront centralisés tous les renseignements intéressant la police de la T.S.F.

Les stations régionales principales, régionales secondaires et de réception, sont réparties sur le territoire et installées soit dans les brigades de police mobile, soit dans les commissariats spéciaux, soit dans les commissariats centraux et de police, soit enfin dans tout autre local affecté à des services de police...

### **1933, Les PREMIERS F3.**

C'est dans le numéro de mai 1933 du REF, que l'on voit apparaître les premiers F3 attribués à des stations d'amateurs métropolitaines. Cela signifie d'abord que tout l'alphabet des F8 étant épuisé et toutes les combinaisons de AA à ZZ étant attribuées

### **1935, EMISSIONS sans AUTORISATION.**

Nous attirons l'attention sur les dispositions de l'Administration en matière d'émissions sans autorisation :

Le seul fait d'avoir procédé à des essais d'émission, avant d'en avoir obtenu l'autorisation, motive actuellement, de la part de l'Administration des P.T.T. le refus définitif de donner la dite autorisation.

Plusieurs de nos camarades viennent d'en faire la pénible expérience.

### **1946, NOUVELLES AUTORISATIONS.**

- L'Administration examine, dès à présent, les nouvelles demandes d'autorisation.
- Les indicatifs utilisés en 1939 seront rendus aux amateurs dont la demande aura été agréée.
- Ceux des phonistes leurs seront réservés jusqu'à régularisation de leur situation.
- Le montant de la taxe annuelle de contrôle est Fixé à 600 francs, quelle que soit la puissance alimentation utilisée (maximum 100 w).
- Le taux des droits d'examen d'opérateur est de 150 francs par certificat graphie ou phonie.
  - Si les deux épreuves sont subies en même temps, le droit global n'est que de 150 francs.

### **AUTORISATION D'EMETTRE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.**

Un accord est intervenu récemment entre le Haut Commandement américain et le Haut Commandement britannique, d'une part, et les divers départements ministériels français intéressés, d'autre part.

Aux termes de cet accord, les militaires américains et britanniques possédant déjà une licence délivrée par l'administration civile de leur pays d'origine pourront recevoir l'autorisation de procéder à des émissions d'amateur sur le territoire français.

Les demandes devront obligatoirement être transmises à la Direction Générale des Télécommunications (2° bureau), 20, avenue de Ségur, Paris 7°, par l'intermédiaire des Officiers de liaisons ci-après désignés auprès desquels les postulants pourront obtenir tous renseignements.

M. Zimmer pour l'armée américaine et M. Fergusson pour l'armée britannique.

### **INDICATIFS DE MILITAIRES EN FRANCE.**

Les militaires américains et britanniques stationnés en France, peuvent utiliser la série des indicatifs F7, avec le statut de stations françaises.

F7AC, F7AD, F7BA, F7SB.

Radioamateurs-France